

Les subsides

Tandis que les compressions dans les programmes relatifs à l'environnement et dans la surveillance des conditions de la biosphère peuvent n'avoir que peu d'effet sur la réduction du déficit dont tout le monde se préoccupe, forcément, nous devons reconnaître que, en l'occurrence, nous ne faisons que substituer un immense déficit environnemental à un déficit de dollars. Le déficit environnemental aura, à longue échéance, un impact beaucoup plus considérable et coûteux que les mesures d'austérité.

Mon temps de parole tire malheureusement à sa fin. Il me reste plus ou moins quatre minutes pour parler du magnifique système du Saint-Laurent qui fait, en partie, l'objet de la motion. La motion exhorte le gouvernement à inclure dans l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du Saint-Laurent.

J'habite Montréal, une grande métropole très vivante. Elle est située sur une île, au confluent de deux superbes cours d'eau: la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. Elle est entourée de lacs, de plages, de petites îles, de rapides et de bras d'eau. Cette région devrait être un véritable paradis pour les pêcheurs, les nageurs et pour les amateurs de voile et de canoë, pour toutes sortes de sports et de loisirs aquatiques. Par ailleurs, la région devrait pouvoir offrir à la population une eau potable de bonne qualité. Les voies d'eau sont en réalité des égouts. Elles ont été polluées par les abus ridicules et insensés qui ont été commis pendant des décennies.

J'ai déjà parlé du canal Lachine qui revêt une certaine importance historique. Il y a quelques années, un organisme est venu me demander, du fait que le canal Lachine traverse ma circonscription, s'il pouvait y organiser une course de canoës dans le cadre des jeux d'été. Lorsque nous avons demandé la permission, elle nous a été refusée sous prétexte que le niveau de pollution du canal est tellement élevé qu'il présente des risques non pas pour les nageurs ni pour les adeptes du ski nautique, mais

pour les canoëistes. Parcs Canada a interdit à juste titre d'organiser une course de canoës sur le canal Lachine.

Je voudrais citer un autre exemple où il est question d'une activité libérale, et je dis cela sans arrière-pensée politique.

[Français]

L'année dernière, nous avons combiné des associations politiques libérales d'à peu près trois ou quatre circonscriptions pour faire un voyage, une soirée, en bateau, sur le fleuve Saint-Laurent. C'était une soirée magnifique. On avait une danse, on avait un buffet, *et cetera*, et quand j'étais là avec mes collègues, ma femme, mes enfants, mes amis, mon ami le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) était là aussi, moi, j'étais frappé par la constatation qu'il était impossible de nager dans le fleuve Saint-Laurent, que c'était dangereux de nager dans le fleuve Saint-Laurent. Avec toute cette beauté qui nous entourait, on était sur un fleuve tout à fait pollué.

[Traduction]

C'est un coin merveilleux dont le public ne peut pas profiter en réalité, car si on en permet l'accès aux citoyens, ceux-ci risquent de tomber malades et d'utiliser à des fins récréatives un véritable égout qui draine les Grands Lacs. Nous ne pouvons plus tolérer cette situation.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

En conformité de l'article 3(2), la Chambre s'ajourne donc jusqu'à mardi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)